

BROCANTE « MARCHÉ AUX PUCES »

THEROUANNAIS

THEROUANNE - Lundi 9 Juin 2025

Organisée par l'Entente Multi Associations Thérouanaises avec la participation de la commune

De 7 heures à 17 heures dans tout le Centre-Ville, emplacements attribués après réservation.

Ouverte aux : Antiquaires, Brocanteurs, Particuliers, Collectionneurs et Vendeurs de Produits Régionaux.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

Mairie de Thérouanne, 5 Place de l'église

Tél : 03.21.95.51.87 / Email : brocantetherouanne@gmail.com

**Droits d'emplacement : 2,00 € le mètre linéaire pour les particuliers
4,00 € le mètre linéaire pour les commerçants-professionnels
(4 mètre minimum)**

Le jour de la brocante, un stand d'accueil sera installé à la salle des fêtes, Place de l'Église.

(Les autorisations municipales seront distribuées la veille au thérouannais dans la mesure du possible).

Dans chaque rue un placeur veillera à la bonne mise en place des exposants.

Pour fluidifier la circulation et permettre une mise en place rapide, les numéros d'emplacements seront visibles sur le site web de la commune « therouanne.fr » dès le samedi 7 Juin 2025.

Les emplacements attribués les années précédentes seront reconduits dans la mesure du possible en suivant l'ordre de réception des inscriptions et en tenant compte de la priorité donnée aux riverains).

ATTENTION : Tout emplacement non occupé pour 8h15 sera redistribué.

**MULTI
ASSOCIATIONS
THEROUANNAISES**



BULLETIN D'INSCRIPTION A DEPOSER DANS LA BOITE AUX LETTRES DE
LA MAIRIE DE THEROUANNE.
5 PLACE DE L'EGLISE – 62129 THEROUANNE

DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS SAMEDI 23 Mai 2025

M. ou Mme

Adresse

.....

Mail : **Tel :** **(Obligatoire)**

Particulier Antiquaire Brocanteur Collectionneur Restaurateur

Fruitier Glacier Confiseur Vendeur de produits régionaux Autre

(*)

Préciser **la nature de la vente** : (pour une répartition au plus juste)

.....
.....

Participera à la BROCANTE du 9 Juin 2025

Métrage demandé : **ml (4m minimum)**

Demande d'emplacement 1 :

Demande d'emplacement 2 :

(Attribution dans la mesure du possible, voir règlement)

Droits d'emplacement : Particuliers ml x 2,00€ = €

Commerçants/Professionnels ml x 4,00€ = €

Paiement en chèque bancaire **à l'ordre de l'Union Sportive de Thérrouanne.**

Paiement en espèces.

Les demandes d'emplacement non accompagnées du règlement seront mises en attente.

Emplacement avec camion : Oui Non (*)

(Le véhicule est inclus dans le métrage)

(*) Cocher la bonne mention



Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), (nom, prénom).....

Né(e) le à

Domicilié(e) (adresse complète)

.....

.....

.....

.....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à le

Signature :

Cachet de l'autorité municipale

I.P.N.S